



Avril 2017

Voilà Avril ! L'hiver est derrière nous. Retrouvons les plaisirs extérieurs...

➤ Application mobile communale

Afin de vivre avec son temps, la Commune d'Ouffet a décidé récemment de lancer un nouveau site internet et une application mobile.

Le site internet n'en n'est qu'à ses balbutiements. Par contre, l'application mobile est d'ores et déjà téléchargeable sur l'App Store et sur Google Play (ou via le QR Code présent ci-dessous).

Elle permettra à la Commune d'être plus proche de ses citoyens (actualités, agenda, notification push, alertes de chantiers...), de valoriser les commerces locaux (via l'annuaire des commerçants), de favoriser le développement du tourisme...

Celle-ci est bien évidemment évolutive et vos avis/suggestions sont les bienvenus (via l'enquête de satisfaction).

Nous vous en souhaitons une bonne utilisation.

NOUVEAU

Découvrez
L'APPLICATION MOBILE
de votre commune !

- Bulletin communal
- Agenda
- Annuaire des commerçants
- Services communaux
- Points touristiques, balades, ...



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

Rendez-vous sur l'App Store
ou Google Play et **recherchez**
l'application mobile Ouffet.

Ou, scannez ce QR Code
directement depuis votre
smartphone.



➤ Syndicat d'Initiative d'Ouffet - Vendredi de la Tour

Le 28 avril 2017 : concert de **FUNK THIS SHIP** dès 21h00.

➤ Primes énergie et rénovation – Informations

VOUS RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT ?

Vous souhaitez économiser de l'énergie?

Votre logement connaît des problèmes de salubrité et vous voulez y remédier ?

Découvrez comment obtenir la prime qui pourra soutenir votre projet.

A QUI S'ADRESSENT LES PRIMES ?

- Vous êtes âgé de **18 ans** au moins ou mineur émancipé ;
- Vous avez **un droit réel** sur le logement dans lequel vous comptez effectuer vos travaux (vous êtes propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire, ...) ;
- Votre ménage bénéficie de revenus imposables globalement **inférieurs ou égaux à 93.000€** ;
- **Vous vous engagez** à remplir au plus tard dans les 12 mois prenant cours à la date du versement de la prime, l'une des conditions suivantes :
 - occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 5 ans ;
 - mettre le logement à la disposition d'une agence immobilière sociale (AIS), d'une Société de Logement de service public (SLSP), ou de tout autre organisme désigné par le Ministre pour une durée minimale de 6 ans ;
 - mettre gratuitement et à titre de résidence principale, la totalité du logement à la disposition d'un parent ou allié jusqu'au deuxième degré inclus pendant une durée minimale d'un an.
- Vous vous engagez à accepter les visites de contrôle de l'Administration.

VOTRE LOGEMENT EST-IL CONCERNÉ PAR LES PRIMES ?

- Votre logement est situé en **Wallonie** ;
- Votre logement a connu une première occupation en tant que logement il y a **au moins 20 ans** ;
- Pour l'obtention des **primes rénovation**, votre logement devra être **reconnu améliorable** par un estimateur public (gratuit) lors d'une visite préalable. Cette visite n'est pas requise pour l'obtention des primes énergie.

VOS TRAVAUX SONT-ILS CONCERNÉS PAR LES PRIMES ?

- Vos travaux figurent dans le tableau ci-après ;
- Vos travaux seront réalisés par un entrepreneur inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises (seule l'isolation thermique du toit peut être réalisée par vous-même) ;
- Pour l'obtention des **primes rénovation**, vos travaux devront être repris dans le rapport de l'estimateur.

TABLEAU DES PRIMES			
Isolation thermique du toit	par le demandeur	R supérieur ou égal à 4,5 m ² K/W	2 €/m ² (max. 100 m ²)
	par entrepreneur		5 €/m ² (max. 100 m ²)
Isolation thermique des murs (par entrepreneur)	par intérieur	R supérieur ou égal à 2 m ² K/W	8 €/m ² (max. 100 m ²)
	par la coulisserie	R supérieur ou égal à 1,5 m ² K/W	6 €/m ² (max. 100 m ²)
	par l'extérieur	R supérieur ou égal à 3,5 m ² K/W	12 €/m ² (max. 100 m ²)
Isolation thermique du sol (par entrepreneur)	par la cave	R supérieur ou égal à 3,5 m ² K/W	8 €/m ² (max. 100 m ²)
	par la dalle	R supérieur ou égal à 2 m ² K/W	
Installation de systèmes de chauffage et/ou eau chaude performants (par entrepreneur)	Chaudière gaz naturel condensation		200 €
	Pompe à chaleur pour eau chaude sanitaire		400 €
	Pompe à chaleur chauffage et combiné		800 €
	Chaudière biomasse		800 €
	Chauffe-eau solaire		1.500 €
Réalisation d'un audit énergétique	par un auditeur PAE2		200 €

Remarque : 2 demandes de primes pour des travaux ayant le même objet sur le même logement doivent être espacées d'au moins 6 ans.

Majoration selon la catégorie de revenus de votre ménage :		
Catégorie de revenus	Revenu de référence du ménage	Majoration de la prime de base
C1	inférieur ou égal à 21.900 euros	Prime de base multipliée par 3
C2	supérieur à 21.900,01 et inférieur ou égal à 31.100 euros	Prime de base multipliée par 2
C3	supérieur à 31.100,01 et inférieur ou égal à 41.100 euros	Prime de base multipliée par 1,5
C4	supérieur à 41.100,01 et inférieur ou égal à 93.000 euros	Prime de base multipliée par 1
Attention ! Le montant de la prime ne peut en aucun cas dépasser 70 % des factures TVAC.		

Toutes ces informations sont reprises plus en détail sur <http://energie.wallonie.be>.

➤ **Pensez à l'entretien de vos propriétés le long de la voirie !**

Entretien de la voie publique

Tout propriétaire ou locataire est tenu de maintenir dans un état de propreté suffisant l'entièreté de la portion de trottoir, d'accotement et de filet d'eau se trouvant en regard de sa demeure ou de sa propriété, afin d'assurer la propreté, la salubrité et la sécurité de la voie publique.

Il est également tenu d'enlever les végétaux qui y croissent, de nettoyer les excréments d'animaux (chiens, pigeons...), d'enlever les déchets de toutes sortes (détritrus, feuilles d'arbres...).

L'obligation d'entretien est d'abord et avant tout celle des riverains.

Pensez à élaguer !

Sans préjudice d'autres réglementations existantes, tout occupant d'un immeuble est tenu de veiller à ce que les plantations soient émondées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 m au-dessus du sol,
- ne fasse saillie sur l'accotement ou sur le trottoir à moins de 2,5 m au-dessus du sol,
- ne diminue l'intensité de l'éclairage public.

Tous les propriétaires sont tenus d'élaguer, à leurs frais, les arbres et haies croissant sur leur propriété de manière à ne pas empiéter sur la voie publique ou à ne pas entraver la circulation.

Ils doivent également réduire à la hauteur de 1,40 m, les têtards qui croissent dans les haies, les haies de têtards et toutes autres haies, du moment où elles se trouvent à une distance de moins de deux mètres de la limite des voies publiques.

Attention aux pesticides !

Depuis le 1^{er} juin 2014, il est interdit de pulvériser des produits phytopharmaceutiques sur les terrains publics et privés en lien avec un réseau de collecte des eaux (filets d'eau, ruisseau...).

Pas de pulvérisation sur les trottoirs longés par un filet d'eau, les allées de garage bordées par une rigole de collecte des eaux...

Ce texte est conforme au Règlement Général de Police de la Zone du Condroz et au Décret du 10.07.2013 instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable.

➤ **Téléservice du Condroz - Agenda**

Voyage autour d'une fourchette (réservation obligatoire pour le lundi) <i>Repas 12€, Membres et sympathisants : 10€</i>	
<u>Le Jeudi 13/04 à 12h30</u> Cuisot : Bruna Buffet Italien Lieu : Maison du village à Filot	<u>Le Jeudi 27/04 à 12h30</u> Cuisot : Chantal Surprise du chef Lieu : salle le Ropa à Terwagne
Les balades – rencontres <i>Info et réservation : 086/36.67.18 ou 0479/298.118</i>	
<u>Le Jeudi 6/04 (Guide Jean-Pierre)</u> Balade à Fairon Départ 9h45 salle les amis réunis à Fairon Pique-nique commun	<u>Le Jeudi 20/04</u> Balade à la Heid des gattes Aywaille

Le téléservice sera fermé les 17 et 25 avril 2017.

➤ **Votre déclaration d'impôts sur rendez-vous !**

Comme chaque année, les fonctionnaires du SPF Finances se déplacent à Ouffet pour aider les citoyens à remplir leur déclaration d'impôts.

Lundi 29 mai 2017 de 9h00 à 15h30

Attention ! Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir votre déclaration (même si vous n'avez pas reçu votre déclaration vierge par courrier postal), il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès de Madame Nathalie DONIS au 086/36.61.36 ou via nathalie.donis@ouffet.be.

Il est indispensable que vous soyez muni :

- d'une copie de tous vos documents à annexer tels que les preuves de paiement qui vous donnent droit à des réductions (emprunts hypothécaires, assurances-vie, dons à certaines institutions, frais de garde d'enfants, dépenses effectuées en vue d'isoler le toit, paiements de rentes alimentaires,...).
- de vos fiches de salaire
- de vos attestations et avertissement-extrait de rôle de l'année passée
- du montant du revenu cadastral
- ...

Nous vous rappelons que les bureaux de la Recette des contributions (paiement d'impôt des personnes physiques et du précompte immobilier) sont depuis un an déjà implantés rue de Fragnée 2, bte 188 à 4000 LIEGE dans la nouvelle tour des finances. Les numéros de téléphone (02/578.56.80) et fax (02/579.82.16) restent inchangés.

➤ **Ecole Saint-Joseph – « VTT Stany Smol Trek »**

L'école SAINT - JOSEPH organise son habituel " VTT Stany Smol Trek" le dimanche 23 avril 2017 à l'Institut Libre du Condroz de 8h à 12h.

Les parcours: 10-20-30-40-50 Km.

!!!! Nouveauté!!!! Balade de +- 40 km sur route pour vélos électriques + ravitaillement.

Pour s'y rendre: ILC St François, rue du Perron à Ouffet.

Les commodités: Bike wash, vestiaires, douches, parking vélos gardés et gratuit, pains saucisses, bar.

Info: Lecocq Philippe 0475/36.96.94.

➤ **Profitez d'une formation au jeu d'échec gratuite.**

Ce jeu permet d'installer un environnement favorable à l'apprentissage, il contribue au développement d'attitudes et d'aptitudes intellectuelles propices à l'acquisition des compétences du socle commun.

Tous les mercredis à la « Sittelle » de 14h à 16h pour enfants à partir de 6 ans mais également pour les adultes.

Profitez de l'expérience de Marcel Defrère, il vous guidera et vous fera bénéficier de toutes ses connaissances. - Info : Renée Lardot 0479/50.46.36.

➤ **CCCA – Agenda (invitation aux aînés)**

Le jeudi 20 avril à 14h30, une conférence sera donnée par Mme LEBLOIS Virginie concernant « La maltraitance des Seniors ». Celle-ci aura lieu à la Maison d'Accueil Communautaire située rue des Pahys.

L'entrée est gratuite et délicatesse offerte par le CCCA.

Il vous est loisible d'inviter les membres de votre famille, amis et connaissances qui seraient intéressés par le sujet abordé.

Réservation souhaitée auprès de Renée LARDOT (086/36.66.25) ou Mariette HENRY (086/36.66.80).

➤ **Bar à soupe à Ouffet**

Le bar à soupe, c'est l'occasion de se retrouver en toute convivialité et de déguster une soupe réalisée avec des légumes de saison.

Nous vous attendons le troisième vendredi de chaque mois, entre 12h et 13h30 à la maison communautaire, rue des Pahys 6.

La soupe accompagnée de pain sera vendue au prix 1,5€.

Le premier rendez-vous sera le **vendredi 21 avril**.

Appel à bénévoles

Si vous aimez préparer de la soupe, si vous voulez apprendre à la cuisiner, si vous voulez intégrer un projet à caractère social, retrouvez-nous le vendredi matin dans une agréable ambiance.

Pour cela, contactez : Marilyse Renard : 0473/87.11.77.

➤ **Bibliothèque communale – Souper conté**

La littérature a toujours été un moyen privilégié de s'évader. En traversant le désert à dos de chameaux, en étant adopté par une meute de loups ou encore en rencontrant le prince charmant, tout lecteur peut se vanter d'avoir vécu, au travers de ses lectures, 1001 vies, toutes plus palpitantes et trépidantes que les précédentes.

Afin de soutenir votre bibliothèque et de vous retrouver dans une ambiance conviviale, nous vous invitons à son traditionnel souper conté.

Le samedi 29 avril 2017 à la salle de l'Aurore à Ellemelle (rue de Verlée 6, 4590 Ellemelle).

A partir de 17 h : accueil des participants au conte - Gratuit pour les participants de la soirée - 2,50 €/personne pour les autres.

Dès 18 h 30 : accueil des participants de la soirée.

10 €/adulte, 5 € enfant (-12ans) - (potage, rôti St Hubert et croquettes, dessert), apéritif offert.

Renseignements et réservations :

❖ Bibliothèque : 0494/77.96.41 ou contact@bibliouffet.be ;

❖ Francis Froidbise : 0495/75.71.30.

Clôture des inscriptions le mercredi 26 avril !

➤ **Juillet 2017 – Séjour de dépaysement en Suisse pour les jeunes de 13 à 17 ans - Rappel**

Vu le succès de la première édition, les trois communes partenaires (Clavier, Hamoir, Ouffet) proposent à nouveau une semaine de dépaysement complet aux jeunes de 13 à 17 ans (nés entre le 01/07/2000 et le 01/07/2004) dans un petit village de montagne en Suisse.

Cette initiative permet à nos jeunes d'en rencontrer d'autres de la région, de passer du temps entre amis ou encore de découvrir la montagne en été.

Où ? A Grimentz, dans la vallée du Val d'Anniviers dans les Alpes valaisannes (Suisse).

Quand ? Du 16 au 23 juillet 2017.

Hébergement dans un chalet de montagne, en pension complète, transport en car, encadrement par des professionnels (enseignants, éducateurs,...), diverses activités et animations durant la semaine (sport, balades, visites didactiques, découverte du patrimoine, de la faune et de la flore locale...).

Participation ? 310 € par personne (290 € à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille). Comme en 2016, le coût du transport est pris en charge par les communes.

Afin de privilégier la qualité du voyage, le nombre de participants sera limité à 45. Les **inscriptions seront possibles jusqu'au 7 avril 2017** et les participants seront enregistrés selon l'ordre d'inscription avec une équité entre nos trois communes.

Intéressé(e) ? N'hésite pas à contacter Madame Renée LARDOT, Echevine au 0479/50.46.36 ou reneelardot650@gmail.com ou Madame Nathalie DONIS, employée communale au 086/36.61.36 ou nathalie.donis@ouffet.be pour obtenir plus de renseignements ou pour t'inscrire.

Retrouvez un aperçu du voyage de l'année dernière sur <http://grimentz-intercommunes.skyrock.com>.



5^{ème} Concert de Printemps

en l'Église d'Ellemelle
Samedi 27 mai 2017 à 20h



Saxacorda

Composé pour ce concert, de six musiciens

Saxs : Rhonny Ventat

Violons : Nathalie Lefin & Maritsa Neys

Violon alto : Patrick Heselmans

Celo : Sigfrid Vandenbogaerde

Contrebasse : Jens Similox

Réalisé avec l'aide du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, service de la Diffusion, du service culture de la province de Liège, du Centre Culturel de L'Arrondissement de Huy, de la commune d'Ouffet et du syndicat d'initiative d'Ouffet.



Une organisation de l'a.s.b.l. Les Foyons

P.A.F. : 8€

Enfants de moins de 12 ans : gratuit

Réservation souhaitée : Lucienne DEGOTTE tél. 04 383 61 55 ou par mail à:
luce.chouette@gmx.com

Et tous les mercredis de 18 à 19 h (sauf vacances scolaires) : Stretching (P.A.F. : 1€) **à la salle l'Aurore à Ellemelle**. S'étirer tout en douceur, en respirant calmement et profondément. Ensemble, prendre le temps de se détendre, de se faire du bien...Contact : Christiane Close 086/36.68.86.

➤ **Intradel – Collecte des Vélos 2017**

**CE QUI LUI MANQUE?
C'EST PEUT-ÊTRE VOUS QUI L'AVEZ!**

**COLLECTE
DE VELOS
SAMEDI
22 AVRIL
DANS VOTRE
RECYPARC**

Un vélo sympa servira 2 fois!

WWW.COPIDEC.BE | LE RÉEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES

➤ **Académie des Ardennes ASBL – Activités**

1) Colorer le monde

Stage de dessin, peinture, cuisine, bricolage... pour enfants de **6 à 13 ans** du lundi **10** au vendredi **14 avril**, de **9h à 16h** (garderies sur demande).

Prix : 75€ matériel compris - **Adresse** : rue des Pahys, 6A à Ouffet

Infos et inscriptions : 0495/72.07.51 - 0496/23.27.79

2) Excursion à Bruges (samedi 22 avril)

Départ : 7h30 rue des Pahys, 6A à Ouffet

Retour : vers 20h à la même adresse

Prix : 40€ (voyage en car Léonard et visite du musée Groeninge, reste de la journée libre), à verser sur le compte de l'ADA BE62 0682 0895 1161.

Réservation obligatoire 0495/72.07.51 - 0496/23.27.79

➤ **Tennis Club d'Ouffet – Montant des cotisations 2017**

	Si le paiement est effectué	
	AVANT Le 15 avril	APRES Le 15 avril
Adulte	90 €	100 €
Pensionné(e) (plus de 60 ans le 1 ^{er} janvier 2017)	80 €	90 €
Etudiant(e) né(e) en 2000 et avant	60 €	70 €
Enfant né(e) entre 2001 et 2006	45 €	55 €
Enfant né(e) en 2007 et après	30 €	40 €
Forfait famille (Ensemble des pers. vivant ss le même toit)	220 €	230 €
Réservation horaire/terrain	10 €	

*Etre membre donne le droit d'inviter 5 fois au cours de l'année.

NB : Certaines mutuelles remboursent (une partie de) la cotisation.

Merci de virer le montant de la cotisation sur le compte BE97 8002 2067 2149 du Tennis Club Ouffet, rue de Pair 4590 Warzée avec la mention « cotisation 2017 de ... né(es) en ... »



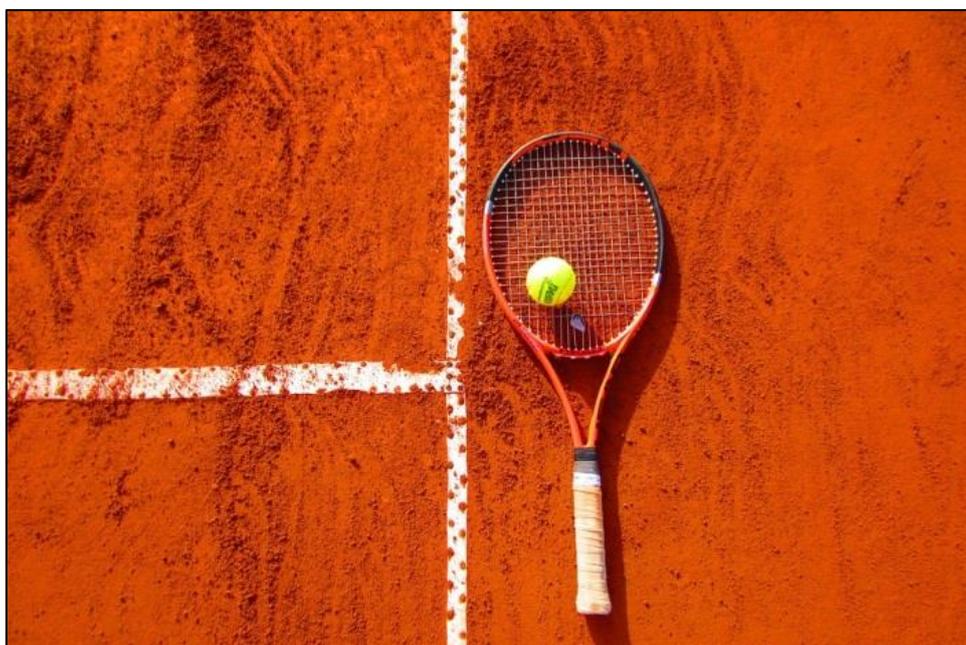
N'oubliez pas de réclamer votre carte d'affiliation (à partir du 30 avril chez le président).

Pour une petite fête, vous pouvez louer la salle du tennis. S'adresser au président, Monsieur Joseph RADELET (0479/616788 ou josephradelet@hotmail.com) pour les conditions de location.

Pour tout renseignement concernant le club, consultez notre site web <http://tcouffet.blogspot.com>.

INSCRIPTION(S) au club pour la saison 2017				
NOM	Prénom	Né(e) le	GSM	e-mail
Rue et n°:				
Code Postal et localité :				
Téléphone fixe :				

Tournoi officiel du 07-07-17 au 16-07-17 - Juge-arbitre M Jacques FRANCOTTE (0475/647815)
- Inscription(s) exclusivement via www.tournoi.org.



➤ Athénée Ouffet section fondamentale - News

A l'Athénée d'Ouffet section fondamentale le printemps ça se chante !

Grace à la participation de Marie Bertrand – maman d'élève dans notre école – nous avons mis sur pied une chorale qui a interprété différentes chansons autour du printemps.

Des plus petits aux plus grands, nous avons montré à nos parents l'importance du chant dans nos apprentissages.

Comme le chantent nos élèves, une manière ludique et amusante de chasser tous les soucis et diluer les mauvaises nouvelles à travers des refrains plus entraînants les uns que les autres...

Parce que la vie c'est un peu tous les jours le printemps !



➤ Exposition – Cartes postales d'autrefois et photos d'aujourd'hui

PROVINCE DE LIEGE

OUFFET

ADMINISTRATION COMMUNALE

Samedi 22 et dimanche 23 avril 2017
de 11h à 18h

expo

Cartes postales d'autrefois
et photos d'aujourd'hui



Vernissage vendredi 21 avril à 19h
Vente de reproductions

ENTRÉE GRATUITE

Une organisation du Conseil Communal Consultatif des Aînés et des « Passeurs de Mémoire » avec le soutien de l'Administration Communale d'Ouffet

tourisme.walonia.be www.waloniatoema.be



Avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme de Walonie, de la Maison du Tourisme du Pays d'Ouffet-Wazée-Ardenne et du GREDA. Fonds européen agricole pour le développement rural. L'Europe investit dans les zones rurales.

GREOVA EDITIONS

Editeur responsable : Caroline MAILLEUX-CASSART, Bourgmestre